

FO Métaux signe l'accord salarial chez ArcelorMittal France

La délégation FO Métaux d'ArcelorMittal France, qui regroupe les sites de Florange, Dunkerque, Mouzon, Basse-Indre, Saint-Denis, Desvres, Montataire et Mardyck, signe l'accord pour les évolutions salariales des 7 000 salariés de la société.

La faiblesse des propositions initiales de la direction, la mise sous tension des sites et le mécontentement exprimé face à cette situation, mais surtout les efforts constants des salariés durant cette période de pandémie, les bons résultats du groupe et la poussée inflationniste méritaient une revalorisation salariale conséquente. La direction a finalement décidé d'entendre le sérieux et le réalisme des arguments exprimés par le chef de file de la délégation FO, ceux-ci ont joué un rôle déterminant dans les résultats obtenus. Les mesures sont applicables à partir du 1^{er} janvier 2022 :

- prime PEPA ou exceptionnelle pour tous les salariés de 1000 € ;
- une augmentation générale de 2 % avec un talon minimum d'augmentation de 50 € mensuels pour chaque salarié, versée en février avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022 ;
- une enveloppe de 0,8 % pour les Augmentations Individuelles ;
- un budget pour les promotions hors AI ;
- la revalorisation de l'ensemble des primes de 2 % ;
- une rémunération minimale annuelle garantie de 25 800 € ;
- 2,8 % pour des mesures individuelles pour les salariés Cadres (avec une mise en application à partir du 1^{er} avril 2022).

La délégation FO Métaux n'a pas manqué de rappeler à la direction que si l'inflation venait à subir un dérapage, elle saurait mettre en place les actions nécessaires pour que les salariés ne subissent aucune perte de pouvoir d'achat.

Pour FO Métaux, le pouvoir d'achat et de bonnes garanties sociales sont aussi des éléments primordiaux et attractifs pour le maintien et le développement de l'industrie dans notre pays.

Paris, le 10 décembre 2021

Contacts :

Norbert CIMA : Délégué Syndical Central FO ArcelorMittal France : 07.78.12.03.49.

Paul RIBEIRO : Secrétaire Fédéral charge des secteurs Sidérurgie, Fonderie, Métaux ferreux et non-ferreux 06.03.64.13.29